

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 AVRIL 2017 – 20H30

Le 6 avril 2017, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. MORIN, F. RAMOS, G. HULIN, Adjoints ; G. DELAFOSSE, M. COGE, J-L POUILLE, G. LAUTONNE, L. DROUET, F. BIENVENU, C. MOREL, C. ADAM.

ABSENTS EXCUSES:

B. BLOTTIERE donne pouvoir à J-L. POUILLE,
L. MIGNON donne pouvoir à M. COGE,
F. VERGER donne pouvoir à E. COOL,
S. FOSSET donne pouvoir à C. MOREL.

Secrétaire de séance : G. LAUTONNE.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

17/18 – VOTE PARTICIPATIONS SIVOM ORBEC – LA VESPIERE 2017

Monsieur le Maire expose que, comme l'année passée, les communes d'Orbec et de La Vespière-Friardel doivent prendre des délibérations concordantes à celles du SIVOM Orbec-La Vespière, concernant les différentes participations versées par les communes au syndicat.

Monsieur le Maire détaille les participations appelées par le syndicat :

- Participation d'Orbec et de la Vespière-Friardel aux charges du SIVOM : 301 860 € annuels par commune, soit 25 155 € mensuels ;
- Participation scolaire : 1 324,70 € par an et par élève, répartis sur 10 mois, de janvier à juin et de septembre à décembre ;
- Participation aux rythmes scolaires : 240,70 € par an et par élève, répartis sur 10 mois, de janvier à juin et de septembre à décembre ;
- Participation à la cantine : 1,50 € par repas consommé pour les élèves de l'école élémentaire, domiciliés dans la commune ou dont l'inscription a été prise par la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver le montant de ces participations, tout en indiquant qu'elles pourront être revues, si nécessaire, chaque année en fonction du budget du SIVOM.

Accepté à l'unanimité.

17/19 – VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire soumet au vote, une à une, les subventions attribuées par la commission des associations, regroupant des membres des conseils municipaux d'Orbec et de La Vespière-Friardel.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils doivent s'abstenir lors du vote des subventions aux associations au sein desquelles ils exercent une fonction dirigeante. Il informe qu'à défaut, les délibérations seraient illégales.

Les membres du conseil municipal décident d'allouer :

- 2000 € à la Neustrienne avec 14 POUR et 3 abstentions
- 450 € au Jumelage avec 16 POUR et 1 abstention
- 400 € à Plaisir de Danser avec 16 POUR et 1 abstention
- 250 € aux Amis du Patrimoine Orbecquois avec 16 POUR et 1 abstention
- 800 € au Ball trap avec 16 POUR et 1 abstention
- 180 € à la FNATH
- 4572 € aux Amis des Anciens Orbec - La Vespière avec 15 POUR et 2 abstentions
- 250 € à l'APEL Notre-Dame avec 16 POUR et 1 abstention
- 4500 € au Foot avec 16 POUR et 1 abstention

Les subventions suivantes sont votées à l'unanimité :

- 300 € à la Dame Blanche
- 150 € aux Belles d'Antan
- 100 € au Fil d'Or bec
- 180 € à la MFR Blangy le Château
- 60 € à BTP CFA
- 180 € à la MFR La Pommeraie
- 60 € MFR La Bagotière
- 42650 € à Notre-Dame pour le forfait
- 1500 € à Notre-Dame pour les voyages
- 260 € à Notre-Dame pour le Noël des maternelles
- 4253.40 € à Notre-Dame pour la cantine
- 200 € au Vélo Club Orbecquois
- 1000 € au Vélo Club Cyclotourisme
- 1900 € à la Société de Tir
- 500 € au Karaté
- 1000 € à Gym Danse Orb Ves Forme
- 1400 € au Judo
- 3500 € au Basket
- 450 € au Club Bouliste Orbecquois
- 3000 € au Tennis Club
- 700€ à l'Association Sportive du collège
- 450 € aux Echecs
- 800 € au Sport Auto Orbecquois
- 150 € au Souvenir Français
- 500 € à ACPG-CATM
- 120 € à la FNACA
- 150 € aux Toujours Jeunes
- 75 € au Don du sang
- 2500 € à ADMR
- 50€ au Comité Juno-Canada
- 250 € à l'APE
- 600 € à Joie de vivre

Cantine Notre-Dame :

C. MOREL : si la commune participe à hauteur de 1,70 € par repas pour les élèves d'Orbec scolarisés à Notre-Dame, pourquoi ne pas donner plus au SIVOM pour la participation aux repas des élèves de l'école publique (actuellement 1,50 €) pour que les enfants mangent mieux, mangent bio ?

E. COOL lui rappelle que la préparation des repas est assurée par le personnel de cantine du collège.

C. MOREL : pourquoi ne pas sortir de ce système ou trouver une solution pour améliorer la qualité des repas servis ?

E. COOL informe qu'en 2006 la construction d'une cantine pour l'école primaire était estimée à environ 120 000 €, ce mode de restauration est apparu comme le plus judicieux.

C. MOREL pense que cela fait 11 ans et que ce choix peut être remis en question aujourd'hui.

E. COOL rappelle que les repas sont préparés par une équipe de cuisiniers expérimentés.

C. MOREL suggère d'essayer de faire changer les pratiques et souligne qu'il y a de nombreux producteurs locaux.

E. COOL explique qu'il doit s'agir d'un groupement d'achat au niveau de l'académie.

E. COOL et J-L POUILLE proposent d'en discuter au prochain conseil syndical du SIVOM.

C. MOREL pense que c'est le rôle de la collectivité de réfléchir à ce problème.

Orb Ves Form :

C. MOREL constate que la subvention est quasiment revenue au même montant qu'en 2015 et s'interroge.

E. COOL rappelle que la subvention avait été revue à la baisse en 2016 car l'association bénéficie d'une mise à disposition gracieuse de la salle alors que les professeurs en font une activité mercantile.

C. MOREL demande si la subvention augmente à nouveau parce que la salle n'est plus mise à disposition.

E. COOL répond que le montant a été réajusté par rapport aux autres années et rappelle que cette association amène beaucoup de monde à Orbec.

Judo :

C. MOREL : pourquoi la subvention du judo est en baisse par rapport aux autres années ?

F. RAMOS précise que l'association demande 3000 € et que la commission association propose 1000 € d'Orbec et 1000 € de La Vespière-Friardel.

C. MOREL questionne sur le nombre de licenciés.

F. RAMOS informe qu'il n'y a pas tant d'enfants d'Orbec.

C. MOREL pense qu'au football non plus et souhaiterait connaître le nombre de licenciés d'Orbec par rapport au nombre total de licenciés.

E. COOL précise qu'il y a beaucoup de licenciés orbecquois au football surtout chez les enfants.

C. MOREL informe que le club de judo était très en colère de la baisse de subvention en 2016 et aimerait retrouver le montant d'avant.

F. RAMOS rappelle qu'en 2016, toutes les subventions avaient été revues à la baisse.

C. MOREL pense qu'il est important de soutenir une association qui en plus emploie un salarié et suggère de revenir au montant de 1 400 €.

ADMR :

C. MOREL pense qu'il s'agit d'une réelle problématique en milieu rural et précise que si demain il n'y a plus d'ADMR, c'est la collectivité qui devra palier au problème de maintien à domicile.

E. COOL pense qu'il s'agit d'une activité mercantile et que si la commune donne plus, que dire aux commerçants qui auraient besoin de soutien financier ?

Il explique qu'il y a eu des emplois pérennisés alors qu'il n'y a pas toujours d'activité. Il pense que cela est comparable à une petite entreprise. La collectivité peut apporter un soutien mais il y a des limites.

17/20 – VOTE DES TAXES 2017

C. MOREL demande à ce que le budget soit présenté dans son intégralité avant de voter le taux des taxes qui servent à équilibrer le budget si nécessaire.

Après présentation du budget primitif 2017, E. COOL explique qu'il n'est pas utile de diminuer les taxes cette année au risque de devoir les augmenter l'année prochaine.

C. MOREL souligne que son « brassage d'air de fonctionnaire » aura finalement eu un peu d'écho puisqu'il y a effectivement la nécessité de raisonner sur le moyen terme et de réaliser un « business plan ». Elle poursuit en expliquant que les gens quittent Orbec ou ne viennent pas s'y installer à cause de la fiscalité. Il faut avoir une réflexion globale sur le budget sur 3 ou 4 ans afin de voir quand on peut infléchir sur le budget.

E. COOL : lui précise avoir dit « petite fonctionnaire ».

C. MOREL lui répond qu'en tant que chef du personnel il devrait avoir du respect pour les employés qui travaillent à ses côtés.

Elle poursuit sur le budget en expliquant que les chiffres ont été gonflés un peu partout pour « masquer le matelas ».

E. COOL lui fait remarquer que ses propos sont péjoratifs pour les fonctionnaires qui ont préparés le budget.

C. MOREL demande que soit réalisé un plan pluriannuel des projets.

E. COOL lui explique qu'un plan pluriannuel ne peut être établi que lorsque l'on connaît le montant des travaux et les taux de subventionnement, ce qui n'est pas le cas pour les travaux d'entrée de ville.

C. MOREL précise que l'on peut les estimer et faire des ratios et pense que la commune s'engage dans un projet sans avoir l'idée de son coût.

E. COOL explique que ce coût sera défini par ARC-EN-TERRA.

C. MOREL insiste en disant que l'on connaît les ratios pratiqués dans ce genre de travaux et que nous pouvons donc estimer le coût du projet qui devrait être connu avant de voter le budget. Ce qui permettrait de pouvoir décider, en cas de besoin, d'une augmentation des taux de 1% cette année et d'éviter une augmentation de 2% l'année prochaine.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti.

	Taux 2016	Taux 2017	Bases	Produits
Taxe d'habitation	16,75 %	16,75 %	1 663 000	278 553 €
Taxe Foncière bâti	41,12 %	41,12 %	1 811 000	744 683 €
Taxe Foncière non bâti	54,32 %	54,32 %	72 900	39 599 €

PRODUIT ATTENDU : 1 062 835 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent les taux proposés avec 14 POUR, 2 CONTRE (C. MOREL et G.DELAFOSSE) et 1 ABSTENTION (pouvoir C. MOREL).

17/21 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions, article par article, pour le budget primitif 2017.

C. MOREL questionne sur la fin de contrat du chef de projet revitalisation centre bourg.
E. COOL lui indique que le fin de contrat est prévue à la fin de l'année 2017.

SDEC :

E. COOL informe que suite à l'intervention de G. DELAFOSSE lors du dernier conseil, une provision est inscrite pour le remplacement des caméras fictives par des vraies. Il explique qu'il ne s'agit que d'une provision et qu'il y a lieu d'attendre que celles qui sont déjà installées fonctionnent.

CCAS :

E. MACREZ explique que les aides sont réparties au mieux et qu'une convention avec le SDEC sera signée et que ceci devrait nous permettre de pouvoir aider d'avantage de familles.

C. MOREL explique qu'elle préférerait voir d'abord quels sont les besoins avant de voter le budget. Elle souhaiterait connaître les règles d'attribution des aides.

E. MACREZ lui répond que l'agent en charge du CCAS est très compétent et lui transmet les demandes.

E. COOL rappelle que ce sont des aides d'urgence et qui n'ont pas vocation à être pérennisées.

C. MOREL demande s'il existe un règlement du conseil d'administration qui précise les conditions d'attribution des aides.

E. MACREZ lui répond que non.

E. COOL lui explique que les demandes d'aides sont étudiées au cas par cas.

C. MOREL pense que le budget devrait être estimé en fonction des critères d'attribution des aides.

E. COOL explique que, vu comme ça, on peut aussi créer un besoin et voter un budget du CCAS multiplié par 10 ou 20. Les personnes sont suivies et les dossiers étudiés au cas par cas.

C. MOREL demande pourquoi la subvention de la commune au CCAS passe de 14 000 € en 2016 à 10 000 € en 2017.

E. COOL explique qu'il n'y a pas été budgétisé de frais de sépulture et que si besoin, une décision modificative sera prise en cours d'année.

C. MOREL insiste sur la nécessité d'établir des critères d'attribution et de les écrire.

E. COOL : les critères sont établis en fonction des besoins et des ressources. Il précise que toutes les demandes sont servies mais que le CCAS doit rester une réponse aux situations d'urgence. Pour les aides pérennes, le Point info, 14 oriente les demandeurs vers les services d'Etat.

Charges et produits exceptionnels :

Mr DRIE percepteur de Livarot précise qu'un précédent comptable a été reconnu coupable de mauvaise gestion et explique la nécessité de passer des écritures comptables neutres pour la commune.

Etudes AMI :

C. MOREL questionne sur la possibilité de percevoir le solde de la subvention FNADT si on ne règle pas la dernière situation que devrait nous envoyer le cabinet Anne Tessier après réalisation des fiches actions.

E. COOL rappelle que les versements de subvention sont soumis à l'établissement d'un tableau récapitulatif annuel des dépenses d'ingénierie engagées dans le cadre de l'AMI. Il précise que les dépenses de personnels suffiront pour obtenir le versement du solde.

C. MOREL poursuit en disant que les 100 000 € absolument excessifs dépensés pour l'étude AML n'auront servis à rien.

E. COOL lui rappelle qu'il s'agissait d'un appel d'offre. Que fallait-il faire ? Le déclarer infructueux ?

AVAP :

C. MOREL : l'AVAP est un document qui viendra encore plus réglementer ce qu'un propriétaire pourra faire sur son bâti alors que les règles en vigueur ne sont déjà pas appliquées. La commune va donc dépenser 80 000 € pour renforcer ces règles.

E. COOL lui explique que les infractions relevées doivent lui être transmises par écrit pour qu'il puisse faire le nécessaire. Il demande à C. MOREL d'écrire ses insinuations.

C. MOREL lui répond ne pas citer de cas en particulier mais constate qu'il y a des travaux sans autorisation et que ces travaux ne sont pas suivis.

E. COOL : vous ne parlez que de coercitif alors qu'il faut d'abord être incitatif. La DRAC subventionnera à hauteur de 50% de coût de l'AVAP. Il y aura avant tout un rôle de conseil et d'incitation.

C. MOREL : Même si la DRAC subventionne, il s'agit de 80 000 € d'argent public. Il est insensé de mettre une AVAP en place alors qu'il n'y a pas de suivi des travaux. C'est une procédure extrêmement lourde et longue.

C. MOREL est contre la mise en place de l'AVAP.

Parc de loisirs :

E. COOL explique qu'il est prévu d'installer des jeux pour enfants mais qu'il faudra réfléchir à fermer le parc pour éviter l'accès aux véhicules à moteur.

C. MOREL : grillage prévu autour des jeux ?

E. COOL : pourquoi pas.

C. MOREL : faire attention à ce que cet emplacement ne devienne pas un espace propreté pour les chiens.

Maîtrise d'œuvre entrée de ville :

G. DELAFOSSE trouve curieux qu'un bureau d'étude ait été auditionné par la commission de travaux et nommé sans l'avis du comité de pilotage AML.

E. COOL : le maître d'œuvre a été retenu par le conseil municipal sur proposition de la commission travaux. Il rappelle avoir donné aux conseillers municipaux les détails des offres et du choix de la commission. Le COPIL sera réactivé. Il informe qu'une première réunion s'est tenue avec les commerçants.

Pour la maîtrise d'œuvre, 2 réunions toutes commissions se sont tenues pour rédiger le cahier des charges.

G. DELAFOSSE : Aucune trace de ce qui s'est dit lors de ces réunions. Il n'est rien ressorti de l'étude Anne Tessier.

E. COOL : Arc en terre a bien identifié les problématiques de notre entrée de ville.

G. DELAFOSSE aurait aimé être informé du projet et souhaite que tout le monde y participe. Il souligne que depuis leur élection, il y a 3 ans, rien n'a été fait.

E. COOL reprend en précisant que lui est élu depuis 22 ans.

G. DELAFOSSE juge que « c'est bien là le malheur d'Orbec ».

Réfection de trottoirs :

G. DELAFOSSE demande à connaître la liste des trottoirs qui sont prévus être refaits dans le budget de 80 000 € proposé.

E. COOL explique que la commission travaux a évoqué ce point lors d'une réunion sur le terrain.

G. DELAFOSSE voudrait avoir une liste afin de vérifier en fin d'année si tout a été fait. Il poursuit en disant que les travaux n'avancent pas et prend pour exemple les caméras de vidéosurveillance. Il affirme que l'affichage aux entrées de ville n'est pas aux normes. Idem

pour le ralentisseur route de Bernay, il était aux normes puis ensuite, plus aux normes. Il regrette que la peinture sur ce ralentisseur ne soit toujours pas refaite.

E. COOL confirme que la peinture sera refaite mais rappelle que les agents techniques n'ont pas que ça à faire, ils travaillent, contrairement à ce que prétend G. DELAFOSSE.

G. DELAFOSSE précise qu'il ne vise pas les agents techniques mais le maire.

E. COOL revient sur les travaux d'entrée de ville pour préciser que lors de sa venue à Orbec pour présenter les nouveaux dispositifs d'aides dans le cadre de la contractualisation, Monsieur le Président de Région Hervé MORIN, a confirmé que ce projet structurant pourrait faire l'objet d'un soutien financier de la Région Normandie.

Voirie :

C. MOREL demande si la reprise de rue du petit four évoquée en 2016 sera réalisée en 2017.

E. COOL explique que les travaux de voirie n'étaient pas prioritaires dans les attributions de DETR 2016/2017 donc voir en 2018.

Clôture terrain rue de Basse Franconie :

E. COOL explique que l'installation d'une clôture est nécessaire pour ne plus que ce terrain soit utilisé par les gens du voyage et permettre aux enfants du quartier de pouvoir en profiter à nouveau. Il précise qu'une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République à ce sujet.

Véhicules électriques :

C. MOREL demande si l'achat des véhicules électriques est destiné à remplacer d'autres véhicules ?

E. COOL : la voiture du policier municipal ainsi qu'un véhicule utilitaire (services techniques / espaces verts) montrent des signes d'usure et seraient remplacés par 2 véhicules utilitaires électriques. Un petit camion de type « Goupil » pourrait compléter le parc de véhicule pour du transport de matériel ou espaces verts.

C. MOREL attire l'attention sur le montant des assurances en cas de cumul de véhicules et pense qu'il sera nécessaire de faire de la pédagogie auprès des agents car ce sont des véhicules plus fragiles.

Le budget proposé est équilibré à 3 207 760,67 € pour la section de fonctionnement et à 1 332 008,25 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le budget primitif 2017 avec 14 POUR, 2 CONTRE (C. MOREL et G.DELAFOSSE) et 1 ABSTENTION (pouvoir C. MOREL).

QUESTIONS DIVERSES

C. ADAM : les horaires d'ouverture de la mairie ne sont toujours pas affichés en bas des escaliers de la mairie.

E. COOL : cela sera vérifié mais il semblerait que les nouveaux horaires soient affichés.

C. ADAM : certaines terrasses de cafés gênent pour descendre de voiture.

C. ADAM : concernant les subventions, pourquoi ne pas appliquer un ratio par adhérent d'Orbec ?

E. COOL explique que certaines associations font l'effort de proposer des tarifs différents en fonction de la commune de résidence mais que d'autres ne jouent pas le jeu. certaines

associations ont financées elles-mêmes leur installation alors que pour d'autres la commune met à disposition des locaux chauffés et entretenus.

F. RAMOS précise que certaines associations en sont conscientes et que d'autres sont au contraire, très exigeantes.

C. ADAM demande pourquoi, quand 2 associations ne demandent pas de subvention, il est décidé de donner quand même à l'une et pas à l'autre.

E. COOL explique qu'il s'agit du choix de la commission.

Séance levée à 23h25.